

Procès-verbal du Conseil d'école n°1

5 novembre 2024

Présents :

Mairie : Dominique BONNET (Maire), Laurence LE BARRILLEC (élue aux affaires scolaires), Florian BOSSEZ (responsable service scolaire et jeunesse), Maud IBOUD (secrétaire service scolaire), Alexandra FREIDIG (responsable périscolaire).

Inspectrice de l'Education Nationale (IEN): Sandrine MOREL.

Equipe pédagogique : Aurélie BACHELET (Directrice), Caroline BAYLE, Cécile CABEZAS, Amandine LIBEAU, Frédéric NOE, Brigitte WILLIAMS, Christine ZAMPA.

Délégués de parents d'élèves : Juliette CROS JULLIARD, Clémentine LEGRAND, Priscilia THENOT, Lucile VEYRET PIANA, Jean-Marie RETROUVEY.

Secrétaire de séance : Amandine LIBEAU.

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école. C'est un organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.

La composition et les compétences du conseil d'école prennent en compte l'intercommunalité et les questions de la vie scolaire.

Le directeur d'école préside le conseil d'école qui réunit les représentants de la communauté éducative et donne son avis sur les principales questions de vie scolaire. La composition et les attributions du conseil d'école sont précisées par décret.

La participation des parents se fait par le biais de l'élection de leurs représentants au conseil d'école chaque année.

1. Présentation des membres du Conseil

2. Bilan des élections des représentants des parents d'élèves

La directrice remercie et félicite les représentants des parents d'élèves élus. Nombre d'inscrits : 228 Votants : 131

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 15 Taux de participation de 57.46%

3. Fonctionnement de l'école

L'école du Bourg accueille 142 élèves : 14 GS, 20 CP, 27 CE1, 24 CE2, 30 CM1 et 27 CM2.

6 classes : GS/CE1 de Mme Libeau (14/6), CP de Mme Bachelet (20), CE1 de M.Noé (21), CE2/CM1 de Mme Cabezas(12/15), CE2/ CM2 de Mme Zampa (12/15), CM1/CM2 de Mme Bayle (15/12).

Mme Zampa est actuellement à mi-temps (présente les mardis et jeudis). Mme Williams la complète les lundis et vendredis. Début décembre, Mme Zampa travaillera de nouveau à 100% : elle reprendra la direction, et sera déchargée par Mme Ricoud. En attendant, Mme Ricoud intervient dans la classe de CP le mardi et un lundi sur 3.

Clémence Avez intervient dans la classe de Mme Cabezas le mardi ; elle est actuellement en arrêt maladie, et sera prochainement en congé maternité.

Blandine Kermen intervient dans la classe de Mme Bayle le jeudi.

RASED : psychologue scolaire (Laurence Miolini Delpont, Maitre E enseignant spécialisé à dominante pédagogique (Patrick Diaz), Maitre G enseignant spécialisé à dominante rééducative (Mélanie Gardel).

Vote du Règlement Intérieur et Charte de la Laïcité.

Le règlement intérieur est composé de plusieurs parties : le règlement intérieur adapté du règlement type départemental (datant de décembre 2014, prochainement mis à jour), de la charte de la laïcité, la charte informatique, la charte de l'accompagnateur.

Proposition de reconduction du règlement intérieur précédant en ajoutant notamment des éléments relatifs aux sorties des élèves de grande section, ainsi que la possibilité par le Directeur de suspendre l'accès à l'établissement d'un élève pour une durée allant jusqu'à 5 jours (article R. 411-11 du code de l'éducation).

Le règlement est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil d'école.

- Projet d'école

Les apprentissages et le suivi des élèves, l'enseignement : Poursuivre les actions pour la compréhension en lecture. Développer les compétences orales, dans les interactions, en production et en réception. Améliorer la compréhension et la résolution des problèmes.

Le bien-être de l'élève, le climat scolaire : Garantir l'égalité de tous et l'équité pour tous. Agir contre le harcèlement

- Hygiène et Sécurité

Problèmes récurrents concernant la propreté des sanitaires ainsi que des salles de classe.

Un exercice incendie et un exercice alerte attentat intrusion ont été réalisés en période 1.

Un second exercice alerte attentat intrusion a été réalisé au retour des vacances.

Remarques :

- La communication via les interphones fonctionne bien ; il faudrait néanmoins mettre à jour les noms des enseignants titulaires.
- Les alarmes des bâtiments ne sont pas reliées ; elles sont à déclencher dans chaque bâtiment. L'alarme du bâtiment du haut n'a ni pu être enclenchée avant les vacances ni après (les services techniques ont été alertés de ce dysfonctionnement).
- Absence de bouton PPMS dans le nouveau bâtiment du périscolaire. Possibilité de prévenir l'enseignante avec l'interphone qui se situe dans la salle initialement prévue pour l'informatique mais la sonnerie n'est pas audible depuis la salle de classe lorsque la porte est fermée.
- Les nouveaux stores se baissent et montent de manière aléatoire.
- La mairie ignore quand l'utilisation du signal visuel sera possible.
- Le PPMS sera refait en 2025 (plan quinquennal défini par la circonscription).

- Budgets

L'école dispose d'un unique compte bancaire pour l'ensemble des classes. L'école est en attente du retour du bilan financier de l'année scolaire dernière suite au contrôle aléatoire réalisé par l'OCCE.

Le Sou des écoles effectuera une dotation d'environ 47€ / élève.

Le financement de certains projets par la mairie sera étudié lors de la commission du jeudi 14 novembre.

Budget 2025 : 451€ pour les fournitures petit équipement, 812€ pour les fournitures administratives, 6129€ pour les fournitures scolaires, 271€ pour les abonnements, 5510€ pour les intervenants extérieurs, 9480€ pour les transports, et 1408€ de subvention coopérative scolaire (baisse de 5% par rapport à l'année précédente).

4. Communication

Les parents d'élèves peuvent joindre la directrice par mail ou en laissant un message sur le répondeur téléphonique de l'école.

La directrice communique les informations générales de l'école aux familles *via* les mails ou les cahiers de liaison.

Chaque enseignant fixe les règles de communication avec les familles de sa classe.

5. Projets et vie de l'école

- Projet « percussions » pour les classes de GS/CE1, CP et CE1, avec la Compagnie 40 batteurs. Le cycle a été programmé sur une semaine (deux séances de 45 minutes par jour) avec un spectacle le vendredi 24 janvier à la Maison des Arts. pour chacune des classes.

L'équipe pédagogique remercie la mairie qui permet aux élèves de se produire dans cette magnifique salle.

- Projet « chants/ danse/ percussions corporelles » avec M. Boudière pour les classes de CE2/CM1, CE2/CM2 et CM1/CM2 en période 4 et projet « A travers Chants » (représentation en juin à la Côte Saint André).
- Parcours au musée de Grenoble le lundi 4 novembre « Raconte-moi des histoires » (classe de CP).
Parcours au musée de Grenoble le mardi 26 novembre « Les formes, les couleurs » (classe de CE1).
Parcours au musée de Grenoble le lundi 10 février « Balade chez Miro » (classes de CP et GS/CE1).
- Les classes de CP et GS/CE1 travailleront autour du thème du Vendée Globe.
- Bridge : la directrice rencontrera M. Pineri et M. Piana mardi 12 novembre afin de définir les modalités d'intervention pour cette année scolaire. Les interventions devraient avoir lieu au sein des classes de GS/CE1, CP et CE1.
- En septembre, les classes de GS/CE1, CP et CE1 se sont rendues à la Coupe Icare : ateliers scientifiques et technologiques.
- Projet « tri des déchets » pour les classes de CE1 et CE2/CM1.
- Natation pour les 6 classes (Période 1 CE2/CM1, Période 2 CE1, Période 3 CE2/CM2 et CM1/CM2, Période 4 CP, Période 5 GS/CE1.
- ASPTT : Période 2 CP et CE2/CM1. Période 3 CP CE1 et GS/CE1. Période 4 GS/CE1, CE1, CE2/CM2 et CM/CM2.

La journée interécoles est prévue le 27 mai 2025.

- Tennis : CP et CE1 P5 (à confirmer).
- Cirque CP CE1 et GS/CE1 en P5 (à confirmer).
- Ski nordique au Col de Porte en janvier pour les classes de CE1 et CE2/CM1 (cinq sorties prévues les lundis).

L'équipe pédagogique remercie les parents volontaires pour passer l'agrément

- Basket pour les pour les classes de CE2/CM1, CE2/CM2 et CM1/CM2
- Volleyball pour les classes de CE2/CM1, CE2/CM2 et CM1/CM2.
- Projet « savoir rouler »/ « Génération vélo » pour les classes de CE2/CM1, CE2/CM2 et CM1/CM2.
- Projet « bois » pour les CM2.
- Projet « Autour de la forêt » pour les classes de CE2/CM1, CE2/CM2 et CM1/CM2.
- Projet « Astronomie » pour la classe de CE2/CM2.
- Projet « Résistance en chemin » et escalade pour les CM.
- Permis piéton pour les classes de CE2/CM1, CE2/CM2 et CM1/CM2 ; permis internet pour les CM.

6. Parcours de l'élève séance

- Evaluations des élèves

Cette année, les évaluations nationales de début d'année ont concerné toutes les classes de l'élémentaire, du CP au CM2.

Les évaluations de CP de janvier intitulées « point étape » seront poursuivies en 2025.

Le livret scolaire LSU est établi pour chaque élève à partir du CP. Il comporte, pour chaque cycle, les bilans périodiques des acquis scolaires de l'élève, les bilans de fin de cycle, les attestations obligatoires.

Les bilans périodiques mettent en évidence, pour chaque domaine d'enseignement, les principaux éléments du programme travaillés, les acquisitions, les progrès et difficultés de l'élève, son positionnement au regard des objectifs d'apprentissage.

Les projets mis en œuvre dans le cadre du parcours citoyen, du parcours d'éducation artistique et culturelle, du parcours

éducatif de santé sont également renseignés.

Les LSU seront rendus aux familles à chaque fin de semestre.

En ce qui concerne les élèves de GS, le cahier de progrès sera renseigné.

- Dispositifs d'aide

Dans chaque classe, les enseignants mettent en place des aménagements afin de permettre à tous les élèves d'acquérir les compétences visées : différenciation pédagogique.

Le Directeur peut également réunir une Equipe éducative.

Le PPRE Projet Personnalisé de Réussite Educative est un programme qui organise un accompagnement pédagogique afin de permettre à l'élève de surmonter ses difficultés et de progresser dans ses apprentissages. Il s'adresse aux élèves en difficulté scolaire et à ceux qui risquent de ne pas maîtriser le niveau suffisant du socle de connaissances et de compétences, notamment en français et en maths.

Le PPRE permet de formaliser et de coordonner les actions conçues pour répondre aux difficultés que rencontre l'élève. Le PAP Plan d'Accompagnement Personnalisé permet à tout élève présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature pédagogique. Il peut être proposé par les enseignants (conseil des maîtres, conseil de classe) ou être demandé par la famille au directeur de l'école ou au chef d'établissement.

Les enseignants se réunissent périodiquement en conseil de cycle et en conseil des maîtres afin de mettre en place les APC Activités Pédagogiques Complémentaires (temps de service des enseignants) et des heures de soutien (heures supplémentaires pour les enseignants volontaires dans le cadre du PACTE).

- Modalités de l'inclusion des enfants en situation de handicap

Cette année, nous accueillons plusieurs enfants en situation de handicap. Ils ont tous un Projet Personnalisé de Scolarisation.

A ce titre, trois AESH travaillent dans l'école. Ces personnels accompagnants assurent des missions d'aide aux élèves en situation de handicap. Ainsi, sous la responsabilité pédagogique des enseignants, ils ont vocation à favoriser l'autonomie de l'élève, sans se substituer à lui dans la mesure du possible.

Certains élèves bénéficient d'une aide humaine individualisée, d'autres mutualisée.

Des emplois du temps ont été réalisés afin de répondre aux besoins des élèves. En cas d'absence d'un AESH et du non-remplacement de celui-ci, les emplois du temps peuvent évoluer de manière à ce que les élèves ayant besoin d'une aide individuelle aient prioritairement leurs heures d'accompagnement.

- Objectifs et actions liaison GS et 6ème

Un conseil des maîtres GS/CP a eu lieu en période 1 afin de faire un point sur les acquis des élèves (résultats aux évaluations nationales). Les enseignants des Chavannes, l'enseignante de CP du Tartaix, Mme Libeau et Mme Bachelet étaient présentes. D'autres temps de concertation auront lieu au cours de l'année.

Les élèves de CM2 visiteront le Collège Lionel Terray et la classe d'Allemand.

7. Questions diverses

Questions pour les enseignants :

- *Préoccupations d'un certain nombre de parents concernant l'organisation des classes à double niveaux, et principalement sur une classe (CE2 CM2). Des parents ont prévu de rencontrer les professeurs concernés pour cette classe.*

De bons retours des parents par rapport à la rentrée ont été relevés.

- *Comment est partagée la cour de récréation entre les différents groupes d'élèves ?*

Un espace a été initialement réservé aux élèves de GS mais pas utilisé.

On peut repérer six zones dans la cour: terrain multisport, zone tennis de table, préau du bas, préau du haut, partie haute le long du bâtiment et partie nature/pelouse.

Terrain multisport : occupation durant les récréations, trois classes l'occupent en alternance (bas/ haut).

Tennis de table, préau bas, partie haute : absence de règles relatives aux utilisations.

Partie nature/pelouse : uniquement durant les récréations sauf si pluie.

Préau du haut : en cas de pluie.

- *Le jour de la rentrée, un accueil particulier (au petit portail ? ou bien enseignant/ATSEM présent au portail) pourrait-il être envisagé pour les GS ?*

Mme Libeau et Séléna accueillent en alternance les élèves tous les jours dans la cour.

- *L'affichage des classes le vendredi avant la rentrée a été apprécié. Un mail avec des précisions concernant la rentrée pourrait-il être envoyé, notamment pour les nouveaux élèves ?*

Possibilité d'envisager un affichage qui resterait tout l'été comportant les horaires et les jours d'école (à confirmer lors du dernier conseil d'école).

Questions pour la mairie :

- *L'organisation actuelle (accueil de GS, utilisation des salles du « bâtiment périscolaire ») est-elle vouée à être pérennisée ?*

On semble s'orienter sur la même configuration pour l'année n+1. La carte scolaire devrait être semblable.

La question se posera en 2027 par rapport à l'ouverture de la nouvelle école maternelle.

- *Sanitaires : nombreux signalements concernant le manque de savon et de papier, déjà signalé l'année dernière. Problèmes de propreté, notamment dans les sanitaires « du bas ». Certains enfants craindraient de rester enfermés dans les toilettes.*

La mairie a conscience des problèmes de propreté. Fin de marché prévue avec Framex en 2025.

Problème de hauteur des toilettes dans le bâtiment du périscolaire car toilettes PMR.

- *Gouters organisés par la mairie : pourrait on préciser la composition et les quantités ?*

Les goûters sont programmés une semaine sur l'autre. Ils sont adaptés en fonction des repas du midi et des promotions en magasin. Les quantités sont adaptées en fonction des directives : cela doit être un en-cas.

- *Est-il possible de prévenir avant des animations spéciales ?*

Les animations seront affichées sur le site de la commune et/ ou devant l'école.

- *Bus scolaire : des retards souvent importants (jusqu'à 20 minutes) qui viennent perturber les journées scolaires.*

Depuis le 4 novembre, les retards ne devraient plus avoir lieu.

- *Le parking de la police municipale semble souvent plein (même en dehors des horaires de l'école) : l'avez-vous constaté, et des aménagements sont-ils possibles ?*

Cela n'a pas été constaté.

Possibilité d'installer une 3e table de ping pong dans la cour ?

Absence de place.

Prochains Conseils d'école : 18/03/25 et 10/06/25.